



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 223/2026
Date de la séance du CE : 4 mars 2026
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2026.STA.186
Classification : Non classifié

Rapport d'activité 2025 du Contrôle des finances. Prise de connaissance

Sur proposition de la Chancellerie d'État, le Conseil-exécutif arrête :

1. Il est pris connaissance du rapport d'activité 2025 du Contrôle des finances.
2. La Chancellerie d'État est chargée de veiller à ce que le rapport d'activité 2025 du Contrôle des finances soit soumis en temps voulu au Grand Conseil pour prise de connaissance.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Pièces jointes

- Rapport d'activité 2025 du Contrôle des finances